



Conseil économique et social

Distr. générale
21 février 2008
Français
Original : anglais

Commission du développement durable

Seizième session

5-16 mai 2008

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Module thématique du cycle d'application 2008-2009

(session d'examen)

Afrique

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le développement durable demeure hors de portée de la plupart des pays d'Afrique. Les mesures à prendre pour relever ce défi important ont été définies dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, qui prône la stabilisation de la croissance économique et des investissements stratégiques dans l'infrastructure, les compétences et la recherche qui faciliteront le développement à long terme. Il préconise en outre d'améliorer la nutrition, la santé et l'éducation de tous les individus, quel que soit leur sexe, de mettre davantage l'accent sur la gestion des ressources naturelles et la conservation des biens d'environnement, ou encore de prendre des dispositions pour faire face aux difficultés à venir, comme celles qui découleront des changements climatiques.

La pauvreté extrême arrive au premier rang des obstacles au développement durable. De nombreux Africains sont enfermés dans la misère, fortement dépendants de ressources naturelles fragiles et vulnérables face aux chocs économiques et écologiques. En outre, les conflits armés et la prévalence de pandémies telles que le paludisme et le VIH/sida perturbent les sociétés africaines. La faiblesse des gouvernements demeure un problème dans de nombreux pays, en particulier ceux qui bénéficient des prix élevés de l'énergie et des minéraux. Compte tenu de cette situation, les responsables politiques africains ont été très actifs ces dernières années, ce qui a ouvert de nouvelles perspectives pour la région.

* E/CN.17/2008/1.



Table des matières

| | <i>Paragraphes</i> | <i>Page</i> |
|---|--------------------|-------------|
| I. Introduction | 1 | 4 |
| II. Aperçu des progrès réalisés sur la voie du développement durable en Afrique | 2–6 | 4 |
| A. Réduction de la pauvreté, croissance démographique et croissance du produit intérieur brut | 2–4 | 4 |
| B. Santé, éducation et inégalité des sexes en la matière | 5–6 | 5 |
| III. La mondialisation et l’Afrique | 7–16 | 6 |
| A. Commerce international des produits de base et gestion des recettes | 7–10 | 6 |
| B. Diversification des exportations, notamment de produits agricoles d’une valeur élevée | 11–13 | 7 |
| C. Productivité industrielle, conjoncture économique et compétitivité | 14–16 | 7 |
| IV. Protection et gestion des ressources naturelles | 17–28 | 8 |
| A. Forêts | 17–19 | 8 |
| B. Diversité biologique | 20–22 | 9 |
| C. Eau, sécheresse et désertification | 23–25 | 10 |
| D. Changements climatiques | 26–28 | 10 |
| V. Tourisme viable | 29–36 | 11 |
| A. Zones de conservation : un moyen de promouvoir l’écotourisme | 30–31 | 11 |
| B. Respect des traditions et des cultures locales et amélioration des avantages tirés du tourisme viable par les populations locales | 32–34 | 12 |
| C. Appui à la conservation de la diversité biologique de l’Afrique | 35–36 | 12 |
| VI. Développement de l’infrastructure | 37–48 | 13 |
| A. Transports | 37–39 | 13 |
| B. Infrastructure énergétique | 40–42 | 14 |
| C. Stockage et acheminement de l’eau | 43–45 | 14 |
| D. Fossé numérique | 46–48 | 15 |
| VII. Agriculture | 49–61 | 16 |
| A. Productivité agricole et sécurité alimentaire | 49–51 | 16 |
| B. Terres arables, potentiel agricole et rôle de la recherche-développement et des services de vulgarisation dans le secteur agricole | 52–54 | 17 |
| C. Droit d’occupation des sols, disponibilité du crédit en zones rurales et inégalité des sexes en la matière | 55–58 | 17 |
| D. Programme de développement de l’élevage et des pêcheries | 59–61 | 18 |

| | | | |
|-------|---|-------|----|
| VIII. | Gestion des conflits et consolidation de la paix | 62–66 | 19 |
| A. | Incidences des conflits armés en Afrique | 62–64 | 19 |
| B. | Consolidation de la paix | 65–66 | 19 |
| IX. | Engagement aux niveaux régional et international | 67–82 | 20 |
| A. | Préoccupations et priorités relatives aux politiques commerciales africaines | 67–69 | 20 |
| B. | Investissements étrangers directs et endettement | 70–72 | 21 |
| C. | Coopération pour le développement | 73–75 | 21 |
| D. | Transferts de technologie et élaboration de nouvelles techniques. | 76–78 | 22 |
| E. | Intégration régionale. | 79–81 | 23 |
| F. | Modes de consommation et de production durables. | 82 | 23 |
| X. | Problèmes persistants | 83–85 | 24 |

I. Introduction

1. Le présent rapport dresse le bilan des progrès accomplis dans la poursuite des buts et cibles définis pour l'Afrique dans l'Action 21, dans le Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et en particulier au chapitre VIII du Plan de mise en œuvre de Johannesburg. En outre, il met en relief les problèmes et les obstacles qui freinent le développement durable en Afrique. Il a été établi sur la base des rapports nationaux soumis au secrétariat de la Commission du développement durable, des conclusions des réunions d'application régionales et de la contribution des divers partenaires et groupes de premier plan concernés.

II. Aperçu des progrès réalisés sur la voie du développement durable en Afrique

A. Réduction de la pauvreté, croissance démographique et croissance du produit intérieur brut

2. Entre la fin des années 70 et la période récente, la plupart des économies africaines ne se sont pas notablement développées. De 1970 à 2005, la population a augmenté de 121 % en Afrique du Nord et de 162 % en Afrique subsaharienne¹. Le revenu moyen réel par habitant en Afrique subsaharienne est demeuré pratiquement inchangé entre 1980 et 2005, puisqu'il est passé de 589 à 569 dollars des États-Unis (valeur constante, année de référence : 2000); quant à la productivité industrielle et agricole, elle est demeurée très faible. Pendant la même période, la part de l'Afrique subsaharienne dans les exportations mondiales est passée de 2,8 à 1,4 %². Divers facteurs d'ordre macroéconomique – les retombées de la substitution de produits locaux aux importations, la détérioration des termes de l'échange et la crise de la dette, combinées à la pression démographique, aux crises sanitaires et aux conflits armés – ont contribué à alimenter ces tendances défavorables.

3. En raison de la pression démographique qui s'y exerce et de ses difficultés économiques, l'Afrique subsaharienne ne pourra pas atteindre ceux des objectifs du Millénaire pour le développement qui concernent la pauvreté et la faim. Bien qu'un recul modeste des taux de pauvreté ait été observé récemment, 41 % de sa population (soit quelque 300 millions de personnes) vivent encore avec un dollar par jour ou moins³. Selon une étude récente⁴ consacrée à la pauvreté extrême, 121 des 162 millions d'individus « ultrapauvres » dans le monde – qui subsistent avec moins de 0,5 dollar par jour – vivent en Afrique subsaharienne. Or, comme le taux de pauvreté – établi sur la base d'un revenu de 1 dollar par jour –, le taux d'ultrapauvreté n'y décline que de manière insensible depuis 1990.

¹ Division de la population du Département des affaires économiques et sociales : *World Population Prospects: the 2006 Revision*, base de données relatives à la population.

² *Indicateurs du développement dans le monde pour 2007*, Banque mondiale.

³ <http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Default.aspx>.

⁴ Institut international de recherche sur les politiques alimentaires : « The world's most deprived: characteristics and causes of extreme poverty and hunger », novembre 2007.

4. Par contraste avec les décennies précédentes, les économies africaines obtiennent de bons résultats depuis le début du nouveau millénaire. Ces dernières années, la croissance du produit intérieur brut (PIB) réel s'accélère, puisqu'elle était en moyenne de 5,9 % en 2005, de 6,1 % en 2006 et qu'on l'estime à 7 % pour 2007⁵. Entre 2000 et 2005, le PIB par habitant a augmenté de près de 2 % par an, alors qu'il avait légèrement décliné tout au long des années 90. La croissance récente observée en Afrique est soutenue par l'amélioration de la gestion macroéconomique dans de nombreux pays et par une forte demande mondiale de produits d'exportation africains essentiels, ce qui maintient les prix à l'exportation à un niveau élevé, en particulier ceux du pétrole brut, des métaux et des minéraux. La diminution du nombre des conflits armés contribue aussi à améliorer la performance des économies. En conséquence, la croissance s'accélère dans la plupart des pays du continent; nombre d'entre eux ont même enregistré ces dernières années leur plus forte croissance depuis l'accession à l'indépendance.

B. Santé, éducation et inégalité des sexes en la matière

5. La pauvreté a des répercussions directes sur l'état de santé. Or, les populations africaines sont très exposées aux maladies qui découlent de la pauvreté, dont certaines, parce qu'elles sont débilitantes, plongent de nombreux individus dans la misère absolue. L'Afrique subsaharienne est la seule région du monde où l'espérance de vie a diminué au cours des dernières décennies, jusqu'à atteindre moins de 40 ans au Botswana, au Lesotho, en Zambie et au Zimbabwe². La mortalité infantile y est la plus élevée du monde, puisqu'on y a enregistré en 2005 un taux de mortalité des moins de 5 ans de 163 pour 1 000 en moyenne, soit le double de celui de l'Asie du Sud. Le taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes est 100 fois plus élevé en Afrique subsaharienne que dans les régions développées⁶. Le paludisme et le VIH se révèlent plus mortels en Afrique que dans n'importe quel autre endroit du monde : chaque année, entre 2000 et 2003, ce sont quelque 800 000 enfants de moins de 5 ans qui ont succombé au paludisme et, en 2006, le sida a fait 2 millions de morts⁷.

6. Sur le plan de l'éducation, le continent africain est en retard par rapport aux autres, mais les efforts menés récemment en faveur de l'accès de tous à l'enseignement primaire ont entraîné une amélioration notable. Le taux d'inscription dans le cycle primaire est passé de 57 à 70 % entre 1999 et 2005. Certes, la scolarisation des filles demeure insuffisante : les femmes n'ont donc que peu de compétences à faire valoir sur le marché du travail en dehors de l'agriculture et du secteur informel et le phénomène a des répercussions sur les décisions relatives à la planification familiale, à l'éducation et aux investissements des ménages. En dehors de l'agriculture, les femmes représentaient moins d'un tiers des salariés en 2005³.

⁵ Département des affaires économiques et sociales : *Situation et perspectives de l'économie mondiale 2008*.

⁶ <http://www.unfpa.org/mothers/statistics.htm>.

⁷ Organisation mondiale de la Santé : *Donnons sa chance à chaque nouveau-né d'Afrique*, 2006.

III. La mondialisation et l'Afrique

A. Commerce international des produits de base et gestion des recettes

7. En raison de la flambée des prix des produits de base dans le monde, les exportations de la plupart des pays africains leur rapportent davantage depuis 2000. De 2000 à 2006, les matières premières agricoles et les minerais et métaux se sont respectivement appréciés de 52 % et de 178 % : de ce fait, la valeur des exportations africaines a presque doublé. Les exportateurs de pétrole sont particulièrement avantagés, puisque l'augmentation de 128 % du prix du brut⁸ contribue à alimenter une croissance économique forte. Certains pays, comme le Mozambique et la Guinée, ont profité de cette montée du prix des produits de base pour se diversifier et privilégier des produits à valeur ajoutée élevée. C'est ainsi que leur production d'aluminium est passée de 340 000 à 959 000 tonnes entre 2000 et 2004.

8. Cependant, la hausse du prix des produits de base pose également des problèmes d'ordre économique à certains pays africains. Pour les importateurs de tels produits, en particulier le pétrole, elle a un impact négatif sur la croissance économique et sur les comptes extérieurs. Pour certains exportateurs, elle est associée à une appréciation excessive des taux de change. En conséquence, l'efficacité industrielle des pays concernés demeure généralement mauvaise et leurs perspectives de diversification sont limitées. En revanche, de nombreux pays africains exportent des produits de base dont les prix n'ont pas augmenté ou sont encore loin des niveaux atteints au cours des décennies précédentes. C'est la raison pour laquelle les exportateurs de coton, de tabac, de thé, de café, de cacao et de phosphate naturel tardent à bénéficier de la tendance à la hausse.

9. La gestion des recettes d'exportation beaucoup plus importantes qui résultent de cette hausse des prix des produits de base est parfois la source d'autres difficultés. La plupart des pays africains ne disposent que d'une capacité limitée d'absorption de ces revenus supplémentaires. Dans bien des cas, cet afflux de liquidités n'est pas alloué au développement de services éducatifs et sociaux ni aux industries locales. Il donne parfois lieu à des actes de corruption et à des détournements de fonds au bénéfice d'un petit nombre de personnes ou sert à financer des projets de construction qui ne constituent pas une priorité, mais présentent une grande visibilité⁹.

10. Il est essentiel d'améliorer la gestion de tels revenus afin que cette manne ne se transforme pas en « malédiction des ressources naturelles ». Il importe toujours au premier chef que les entreprises se montrent plus responsables sur un plan social et écologique [voir Plan de mise en œuvre de Johannesburg, par. 62 g)] et fassent preuve d'une plus grande transparence dans la gestion des flux financiers. À cet égard, le réseau africain des industries extractives constitué en 2005 sous les auspices de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), ainsi que l'Initiative de transparence des industries extractives, répondent à la nécessité d'une plus grande transparence, en recueillant et en diffusant des éléments d'information essentiels sur les revenus tirés du pétrole et des minéraux.

⁸ *Annuaire des produits de base de la CNUCED* (2007).

⁹ CEA : *Rapport économique sur l'Afrique, 2007*.

B. Diversification des exportations, notamment de produits agricoles d'une valeur élevée

11. Il a été reconnu que la diversification industrielle constituait une priorité pour l'Afrique et la communauté internationale l'a désignée comme un objectif [voir Plan de mise en œuvre de Johannesburg, par. 62 f)]. Elle contribue au développement en protégeant les pays concernés contre les risques liés à la spécialisation dans une gamme unique de produits. Elle aide les pays en développement, en particulier, à stabiliser les entrées de capitaux en provenance de l'étranger et les taux de change. Elle réduit en partie l'impact de la fluctuation excessive des prix sur les marchés des produits de base. En outre, elle peut permettre aux pays d'obtenir une part de revenus plus importante au sein de la chaîne de la valeur ajoutée. C'est la raison pour laquelle ceux qui s'étaient initialement spécialisés dans l'exportation d'un nombre limité de produits de base peuvent accroître leurs revenus de façon substantielle en diversifiant leurs activités pour inclure les secteurs industriels qui transforment les produits bruts en produits semi-finis et finis.

12. En dépit d'efforts soutenus jusqu'au milieu des années 80, les économies africaines demeurent insuffisamment diversifiées. Des contraintes naturelles, des conflits dévastateurs, une infrastructure lacunaire, la mauvaise gouvernance et le retard technologique constituent les principaux obstacles à cette diversification. À l'exception de quelques pays, comme la Tunisie et Maurice, la plupart des nations africaines s'en remettent à un nombre limité de produits, généralement classés dans les produits de base. En 2005, les matières premières agricoles, les minerais, les métaux et les combustibles représentaient 68 % des exportations de la région, contre 33 % depuis les pays en développement d'Amérique latine et 21 % depuis les pays en développement asiatiques¹⁰.

13. Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) contribue activement à nourrir la réflexion sur l'industrialisation africaine, en soulignant combien il est important de mettre en place des conditions propices à la stimulation des investissements étrangers¹¹. Dans son dernier *Rapport économique sur l'Afrique* (2007), la CEA a d'ailleurs mis en relief l'importance de la diversification pour les économies africaines. Le sommet de l'Union africaine qui s'est tenu à Addis-Abeba en janvier 2008 avait pour thème principal l'industrialisation de l'Afrique.

C. Productivité industrielle, conjoncture économique et compétitivité

14. En dépit de l'importance essentielle que revêt l'industrialisation pour le développement, l'efficacité des industries africaines a généralement été médiocre au cours des dernières décennies. De 16,7 % en 1989, la part de la valeur ajoutée imputable à l'industrie manufacturière dans le PIB des pays d'Afrique subsaharienne est tombée à 14 % en 2005; si l'on inclut l'industrie extractive, le bâtiment et les équipements collectifs, la part de la valeur ajoutée industrielle dans le PIB est passée de 34,8 % en 1989 à 31,8 % en 2005. Quant à la part des industries

¹⁰ CNUCED : *Manuel de statistiques* (2006).

¹¹ Voir « A summary of NEPAD action plans »; <http://www.nepad.org/2005/files/documents/41.pdf>.

d'Afrique subsaharienne dans la production industrielle mondiale, si l'on exclut l'Afrique du Sud, elle est passée de 0,79 % à 0,74 % entre 1990 et 2002².

15. Bien qu'il soit difficile d'estimer avec précision l'importance relative des différents facteurs conjoncturels qui affectent les échanges commerciaux, il apparaît que les principales pierres d'achoppement communes à tous les pays d'Afrique sont l'instabilité macroéconomique, l'accès insuffisant au crédit, la pénurie d'investissements étrangers directs et un mode de gouvernement inadéquat. À ces divers points faibles viennent s'ajouter des facteurs structurels tels que des conditions climatiques et géographiques défavorables ainsi que le sous-développement d'infrastructures essentielles, ce qui accroît d'autant les coûts de production et compromet la compétitivité africaine.

16. Le développement au moyen de l'industrialisation est depuis longtemps un objectif à long terme de nombreux pays africains, organisations multilatérales et donateurs. Parmi les expériences récentes menées en matière d'industrialisation en Afrique, la stratégie de la Tunisie mérite d'être mentionnée, car elle connaît des taux de croissance industrielle réguliers en dépit de ressources de départ limitées. À l'échelle multilatérale, le rôle du NEPAD doit être mis en relief. Conformément à la stratégie pour le développement industriel durable conçue par le Nouveau Partenariat, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel a lancé l'Initiative pour le renforcement des capacités productives de l'Afrique, qui comprend de nombreux projets de coopération technique.

IV. Protection et gestion des ressources naturelles

A. Forêts

17. Les forêts africaines représentent 17 % du couvert forestier mondial. Elles sont essentielles pour la subsistance de la population et pour le développement économique en Afrique. Elles contribuent au bien-être social en remplissant des fonctions aussi diverses que précieuses : ce sont des sources de bois et de produits non ligneux, d'énergie et de nourriture, ou encore de substances médicinales et de pâturages; elles assurent la rétention de l'eau et des sols, la régulation du débit de l'eau et sa qualité; elles appuient la diversité biologique des habitats et assurent la protection des zones humides et côtières. Enfin, elles sont étroitement associées aux traditions et à la culture. Le secteur forestier représente 6 % du PIB sur le continent africain, soit le taux le plus élevé du monde¹². La plupart des ménages ruraux d'Afrique subsaharienne dépendent du bois de chauffage pour leurs besoins énergétiques.

18. En raison de l'augmentation de la collecte de bois, de l'abattage aux fins de l'agriculture, de l'extraction excessive de bois d'œuvre, de l'urbanisation et des conflits, l'Afrique connaît un taux de déboisement alarmant. Pourtant, les ressources allouées à l'éducation à la sylviculture et à la gestion des ressources forestières vont déclinant. Seules 5 % des forêts sont officiellement protégées. De 1990 à 2000, le déboisement s'est poursuivi à un taux de 0,8 % par an, contre 0,2 % à l'échelle mondiale. À eux seuls, la République démocratique du Congo, le Soudan et la

¹² NEPAD : *Plan d'action pour l'initiative en faveur de l'environnement* (2003).

Zambie sont responsables d'environ 44 % du déboisement constaté sur le continent¹³.

19. Parmi les mesures dont on considère qu'elles ralentissent le déboisement, le renforcement des plans et programmes nationaux liés aux forêts est essentiel, car il permettrait l'intégration de tous les partenaires impliqués dans la gestion et le suivi des forêts. La multiplication d'initiatives comme le Partenariat pour les forêts du bassin du Congo¹⁴, lancé par les États-Unis d'Amérique pour promouvoir la conservation de la forêt tout en préservant les moyens de subsistance, ou encore le programme pour les forêts qui s'inscrit dans le Plan d'action du NEPAD pour l'initiative en faveur de l'environnement, pourrait contribuer à ralentir, voire à inverser cette tendance.

B. Diversité biologique

20. L'Afrique jouit d'une riche diversité biologique. Un quart des espèces de mammifères et un cinquième des espèces d'oiseaux et de plantes y sont représentées; un grand nombre d'entre elles sont d'ailleurs endémiques. En outre, la diversité des espèces de poissons qui peuplent les eaux du continent – au moins 2 000 – est considérée comme sans égale où que ce soit dans le monde. La plupart des espèces de plantes et de vertébrés présentes au sud du Sahara sont concentrées dans une portion limitée de la région. Si cette richesse exceptionnelle est bien gérée, elle permettra d'améliorer le bien-être des hommes.

21. En comparaison d'autres régions du monde, la diversité biologique africaine est bien conservée. Cependant, elle est de plus en plus menacée en raison de la perte ou de la fragmentation des habitats naturels et de la surexploitation des ressources. Les pressions qui s'exercent sur elle découlent de la transformation d'une végétation presque entièrement naturelle en zones de cultures permanentes, du remplacement des forêts par des pâturages, de l'expansion des établissements humains, de la modification de l'habitat des cours d'eau et de la pollution de l'eau par diverses industries. La perturbation des écosystèmes – à cause, entre autres, de l'abattage excessif et de la surpêche (par exemple dans le lac Victoria) – réduit la capacité de résistance de nombreuses espèces, ce qui rend difficile, voire impossible, la remise en état de ces mêmes écosystèmes.

22. La diversité biologique demeure importante en Afrique, mais le suivi et la gestion des espèces vivantes qu'elle accueille pose des problèmes de taille. Pour déterminer les taux et les pratiques d'extraction viables, il est indispensable d'intensifier les recherches idoines. En outre, le renforcement des institutions nationales et régionales chargées de la gestion de ces ressources naturelles est une composante essentielle de la stratégie visant à conserver la diversité biologique dans la région, tout comme la participation active des entités chargées de faire appliquer les accords environnementaux multilatéraux. Enfin, comme l'a rappelé le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, les populations locales, y compris dans les montagnes, jouent un rôle important dans la conservation de la diversité biologique.

¹³ PNUE : *L'Avenir de l'environnement en Afrique* (2007).

¹⁴ <http://www.cbfp.org/index.htm>.

C. Eau, sécheresse et désertification

23. L'Afrique est dotée de ressources en eau abondantes, qui représentent environ 10 % des ressources d'eau douce de la planète. Elle compte plus de 50 cours d'eau et bassins partagés par plusieurs pays. Mais elle est relativement démunie d'eaux souterraines, qui ne représentent que 15 % de ses ressources en eau, et de zones humides : 14 pays d'Afrique, situés principalement dans la région du Sahel et dans la corne de l'Afrique, connaissent le phénomène du stress hydrique (moins de 1 700 mètres cubes par habitant et par an) ou de la pénurie d'eau (moins de 1 000 mètres cubes par habitant et par an)¹⁵.

24. L'eau douce est une composante essentielle de l'habitat naturel, nécessaire aussi bien pour les ménages, les industries, l'agriculture, l'hydroélectricité et les pêcheries que le tourisme. C'est pourquoi sa bonne gestion est primordiale pour le développement de l'Afrique. En conséquence des changements et de la variabilité des climats, de la croissance de la population, de la dégradation de l'environnement et de la mauvaise gestion des ressources, les conditions d'accès à l'eau douce vont s'aggravant dans la région. Les cours d'eau tarissent et sont dégradés en raison d'une extraction excessive, d'une gestion inadéquate des déchets et des eaux usées, du déversement de produits chimiques d'origine industrielle et du ruissellement d'engrais et de pesticides. Quant au surpâturage et à la sécheresse, ils provoquent une érosion importante des sols, qui finit par conduire à la désertification.

25. Conformément au paragraphe 63 du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, les gouvernements africains ont pris un certain nombre d'initiatives avec l'appui de la communauté internationale. Chaque pays d'Afrique a ratifié la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, et de nombreux projets ont été exécutés sur le terrain pour améliorer la gestion publique de l'eau, améliorer l'accès à l'eau de boisson et limiter l'incidence des activités humaines sur les cours d'eau. En Zambie, le Fonds mondial pour la nature, le Gouvernement et les populations locales sont parvenues à rétablir un débit plus naturel en aval du barrage d'Itezhi-Tezhi afin de restaurer les moyens de subsistance et de régénérer l'environnement.

D. Changements climatiques

26. Le climat de l'Afrique compte parmi les plus variables du monde, en partie du fait de la grande taille de ce continent. Selon les estimations du Groupe d'experts intergouvernemental sur les changements climatiques¹⁵, la température moyenne en surface va probablement augmenter plus que dans le reste du monde – de 3 à 4° C d'ici à la période comprise entre 2080 et 2099 selon le scénario A1B¹⁶. On prévoit que les régions plus sèches se réchaufferont davantage que les tropiques, plus humides : en 2050, le volume des précipitations annuelles aura vraisemblablement décliné dans la majeure partie de l'Afrique du Nord, du Sahara septentrional et en

¹⁵ Quatrième rapport d'évaluation (2007).

¹⁶ La famille de scénarios fondés sur le canevas A1 décrit un monde futur où la croissance économique sera très rapide, dont la population atteindra un pic au milieu du siècle avant de décliner, ainsi que la mise en place rapide de nouvelles technologies, plus efficaces que celles utilisées auparavant.

Afrique australe, mais il aura augmenté en Afrique de l'Ouest et en Afrique de l'Est, sous les tropiques.

27. À l'échelle du continent, il est probable que les conséquences des changements climatiques seront spectaculaires. On s'attend que la productivité agricole diminue, ce qui entraînera une détérioration en matière de sécurité alimentaire et donc un risque accru de famine. Ce déclin de la productivité agricole imputable aux changements climatiques pourrait se situer entre 17 et 28 % d'ici à 2080¹⁷. En outre, les changements climatiques pourraient avoir d'autres incidences négatives en Afrique en raison de l'élévation du niveau de la mer. Le nombre de personnes exposées aux inondations côtières pourrait passer de 1 million actuellement à 70 millions en 2080¹³. Du fait que plusieurs grandes villes se situent en zone côtière ou à proximité, les valeurs économiques exposées pourraient constituer un pourcentage significatif du PIB au plan national, ce qui souligne la vulnérabilité socioéconomique des États d'Afrique dotés d'un littoral.

28. On prévoit aussi que l'accès à l'eau douce ira s'amenuisant. La majorité des glaciers d'Afrique sont menacés et lorsque les précipitations deviendront plus irrégulières, le ruissellement naturel, le débit des cours d'eau et la disponibilité en eau deviendront eux-mêmes plus aléatoires. En outre, il est probable que les conséquences des changements climatiques sur la santé seront dans leur immense majorité négatives. En raison de la pauvreté, des conflits armés et des déplacements de population, mais aussi du sous-développement de l'infrastructure sanitaire, les populations africaines sont particulièrement vulnérables face à un certain nombre de maladies liées au climat, comme la fièvre de la vallée du Rift et le choléra.

V. Tourisme viable

29. Le nombre de touristes accueillis sur le continent est en forte augmentation. En moins d'un quart de siècle, il a plus que quadruplé. De nombreux gouvernements ont pris conscience du potentiel que recelait le tourisme international, qui a rapporté 21,7 milliards de dollars à l'Afrique en 2005¹⁸, et la promotion du développement du tourisme viable en Afrique est l'un des objectifs cités au paragraphe 43 du Plan de mise en œuvre de Johannesburg.

A. Zones de conservation : un moyen de promouvoir l'écotourisme

30. Une zone de conservation, à savoir une étendue de terre officiellement protégée, une réserve ou un parc naturel, peut assurer la viabilité des moyens de subsistance traditionnels des populations locales tout en favorisant une bonne gestion des ressources naturelles. Elle peut aussi attirer des touristes et constituer une source de revenus au plan local et pour le gouvernement.

31. Depuis longtemps, la création de zones de conservation s'inscrit dans la stratégie nationale d'expansion du tourisme de pays tels que l'Afrique du Sud, le Kenya et le Zimbabwe. C'est en 1926 que l'Afrique du Sud a créé son premier parc

¹⁷ W. R. Cline : *Global Warming and Agriculture: Impact Estimates by Country* (Peterson Institute for International Economics, Washington, D.C., 2007).

¹⁸ Organisation mondiale du tourisme, *Faits saillants du tourisme, Édition 2007*.

national, le Parc national Kruger. Le Gouvernement accroît régulièrement la superficie des parcs nationaux, qui atteint aujourd'hui 3,7 millions d'hectares. L'Éthiopie, l'Ouganda et la Tanzanie, où le tourisme constitue une importante source de revenus, d'un montant supérieur à 25 % de la valeur totale des exportations², suivent cet exemple.

B. Respect des traditions et des cultures locales et amélioration des avantages tirés du tourisme viable par les populations locales

32. Au paragraphe 70 du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, l'accent est mis sur le rôle que le tourisme peut jouer en matière de protection de la faune sauvage et de développement durable pour les populations vivant dans des zones qui recèlent un important potentiel touristique. Grâce à la création d'emplois locaux et à la mise en place de dispositifs équitables pour récompenser la conservation des habitats et la protection de la faune sauvage, ces populations peuvent tirer leur part des profits engendrés par le tourisme axé sur la faune sauvage. Les sommes ainsi récupérées contribuent au bien-être local, limitent les pressions qui s'exercent sur les populations pour qu'elles migrent vers les villes et préservent les cultures traditionnelles.

33. En Afrique, de nombreuses expériences soulignent l'impact positif du tourisme vert sur les communautés traditionnelles. De nouvelles formes de tourisme viable, notamment le tourisme ancré localement, se développent peu à peu. Les touristes s'immergent dans la vie quotidienne des populations locales et autochtones tout en les aidant à préserver leur environnement et leur patrimoine culturel. Par exemple, dans un village ougandais appelé Buhoma, la population est parvenue à concevoir un produit touristique de haute qualité pour les visiteurs du parc national qui se trouve dans la forêt impénétrable de Bwindi.

34. Les gouvernements africains jouent un rôle crucial s'agissant du tourisme viable ancré localement, car l'instabilité et la mauvaise conjoncture économiques constituent des obstacles à son développement. Les gouvernements doivent aussi surmonter les difficultés posées par les lacunes en matière d'infrastructures physiques et d'éducation. La promotion du tourisme ancré localement fait donc partie intégrante d'une stratégie nationale plus vaste, qui englobe d'autres dimensions de la viabilité, telles que l'amélioration des services éducatifs et de santé publique.

C. Appui à la conservation de la diversité biologique de l'Afrique

35. Le tourisme a deux effets contraires sur l'environnement et sur la diversité biologique. D'une part, l'impact écologique de cette activité, dont on estime qu'elle représente 11 % du PIB mondial – en 2005, ce sont 37,3 millions de touristes qui ont effectué un voyage international pour visiter le seul continent africain¹⁸ – est notable. En outre, l'industrie touristique et l'infrastructure qui y est associée ont tendance à se concentrer dans des lieux qui intéressent au premier chef la diversité biologique, car la variété des espèces y est la plus grande. D'autre part, le tourisme

peut favoriser la préservation de l'environnement, en particulier l'écotourisme. Il peut conduire à une meilleure gestion de la diversité biologique grâce à des mesures d'incitation économique visant à obtenir des populations locales et des gouvernements qu'ils protègent les habitats et la faune sauvage. Il peut également se substituer à des activités bien plus dommageables pour l'environnement.

36. Les gouvernements africains se préoccupent activement de la protection de la diversité biologique face à un excès de développement touristique. La création de nombreux parcs et zones protégés illustre la détermination des pays concernés à sauvegarder leur patrimoine naturel. Plusieurs organisations multilatérales apportent un appui à ces initiatives, par exemple l'Organisation mondiale du tourisme, qui mène des activités techniques et consultatives en Afrique. Quant au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), il a conçu une méthode pratique pour évaluer l'impact écologique du tourisme dans la région.

VI. Développement de l'infrastructure

A. Transports

37. Les services de transport contribuent au développement et il sera essentiel de les améliorer pour que l'Afrique puisse parvenir au développement durable et atteindre les objectifs du Millénaire. L'accès aux transports permet la mobilité et favorise le commerce, ainsi que l'éducation et la bonne santé. C'est également un déterminant important de la compétitivité, en particulier dans les pays dépourvus de littoral.

38. Dans de nombreux pays d'Afrique, le taux d'accès aux transports et la qualité des réseaux laissent beaucoup à désirer, quels que soient les critères retenus. Seuls 12 % des routes d'Afrique subsaharienne sont pavées, contre 23 % en Amérique latine et aux Caraïbes, par exemple². Quinze pays africains qui comptent parmi ceux dont le réseau routier est le moins développé sont dépourvus d'accès à la mer. En conséquence, le coût du transport est très élevé dans la région. Les échanges au sein de l'Afrique pâtissent du coût moyen des transports, deux fois plus élevé qu'en Asie de l'Est et en Asie du Sud, ce qui explique pour une bonne part les mauvais résultats à l'exportation des pays africains. L'accès aux services de transport semble particulièrement restreint dans les zones rurales, ce qui contribue à l'isolement et à la vulnérabilité économiques des populations locales.

39. Afin de combler les lacunes en matière de transports, de nombreux pays africains ont réformé la gestion de leur infrastructure, en créant par exemple des organismes indépendants chargés du réseau routier. Les activités liées aux transports ont dans une large mesure été déréglementées et les politiques y afférentes ont été modifiées pour permettre la prise de décisions en fonction du marché, donner plus d'autonomie aux entreprises et favoriser la participation du secteur privé. En outre, la gestion des transports est désormais envisagée dans une optique plus globale, des efforts étant déployés pour inclure les stratégies en matière de transports dans le programme de réduction de la pauvreté.

B. Infrastructure énergétique

40. Le Plan de mise en œuvre de Johannesburg souligne le rôle stratégique que jouent les projets intéressant l'infrastructure énergétique et demande que l'accès à l'énergie soit assuré à 35 % au moins de la population africaine dans les 20 années à venir, en particulier dans les zones rurales. Le taux de rendement social des projets intéressant l'infrastructure énergétique y est très élevé – c'est d'ailleurs le plus élevé parmi tous les types de projets exécutés sous l'égide de la Banque mondiale. En outre, l'accès à l'énergie contribue de façon primordiale à l'industrialisation, car les activités de la plupart des industries de transformation primaire – acier, aluminium, papier, engrais – sont grosses consommatrices d'énergie.

41. Mais il demeure notablement insuffisant en Afrique subsaharienne. Le taux global d'accès à l'électricité n'était en 2005 que de 26 % – et seulement 8 % s'agissant des ménages ruraux¹⁹. La production d'énergie tend à être coûteuse, car elle est fortement dépendante des combustibles fossiles (environ 80 % de la production d'électricité), en dépit d'un potentiel important d'énergie hydroélectrique et d'autres formes d'énergie renouvelable dans lequel on ne puise pas.

42. Du fait que la pénurie d'énergie constitue désormais l'un des principaux freins au développement, les pays africains ont mis sur pied divers projets aux niveaux national et continental. Dans son plan d'action à court terme pour l'infrastructure, le NEPAD a classé 7 projets intéressant la distribution et la production d'énergie parmi ses 20 priorités absolues. Ces priorités, qui se traduisent par des projets spécifiques, englobent la création de groupements énergétiques, le renforcement de l'interconnexion des réseaux électriques, celui des oléoducs et gazoducs et celui de la coopération régionale, par l'entremise de la Commission de l'énergie pour l'Afrique. L'énergie thermosolaire et les autres formes d'énergie tirée de sources renouvelables recèlent également un potentiel considérable dans certaines parties de l'Afrique. Au niveau local, des projets tels que cows to kilowatts (produire des kilowatts grâce aux vaches), mis en œuvre au Nigéria, démontrent que des initiatives à petite échelle peuvent être conçues pour compenser la pénurie d'énergie : grâce à l'utilisation du méthane produit par la dégradation des déchets des abattoirs, la ville d'Ibadan et ses partenaires espèrent alimenter en énergie 2 000 ménages du voisinage. Grâce à des initiatives similaires, l'accès des plus démunis à l'énergie – ce qui leur permet de cuisiner et de se chauffer – et l'interconnexion des réseaux d'approvisionnement en électricité se sont améliorés.

C. Stockage et acheminement de l'eau

43. La gestion de l'eau est un facteur déterminant pour les établissements humains dans de nombreux pays africains. La plupart de la masse terrestre du continent est constituée de zones arides et semi-arides et 60 % de la population réside dans des zones où le ruissellement annuel moyen n'atteint que 300 millimètres, voire moins²⁰. Partant, la pénurie d'eau touche les Africains dans leur existence quotidienne, ce qui a des conséquences terribles en termes de santé publique et un

¹⁹ Agence internationale de l'énergie : *World Energy Outlook 2006*.

²⁰ C. J. Vörösmarty, E. M. Douglas, P. A. Green et C. Revenga : « Geospatial indicators of emerging water stress: an application to Africa » (2005).

impact économique significatif, en particulier sur la productivité agricole et sur la production hydroélectrique.

44. En raison du nombre limité de barrages et de puits profonds, la capacité des populations locales de collecter et de stocker l'eau est restreinte. Il existe des ressources considérables, en particulier dans le bassin du Congo, mais la CEA estime que, sur la quantité d'hydroélectricité qu'il serait économiquement faisable d'utiliser, moins de 5 % le sont effectivement. En outre, l'assainissement demeure inadéquat, ce qui provoque maladies et décès, en particulier parmi les enfants. Le manque d'infrastructure hydrique a également de graves conséquences pour l'agriculture africaine.

45. Pourtant, ces dernières décennies, la mise en place de l'infrastructure hydrique a constitué une priorité pour la plupart des pays africains. Nombre d'organisations multilatérales s'emploient à faire en sorte que les objectifs du Millénaire en matière d'accès à l'eau soient atteints. En Éthiopie, par exemple, la Banque mondiale a lancé le Projet d'approvisionnement en eau et d'assainissement, qui a pour objet d'améliorer quelque 5 500 installations qui approvisionnent en eau 2 millions de personnes en milieu rural et quelque 75 installations qui desservent 1 million de personnes en milieu urbain.

D. Fossé numérique

46. Le développement des télécommunications offre des possibilités considérables à l'Afrique. Il facilite la diffusion de la technologie, favorise la transparence des marchés et réduit la distance entre les individus. Les innovations récentes dans le domaine des technologies de l'information, s'agissant en particulier d'Internet et de la téléphonie mobile, laissent présager un bond en avant dans les pays africains.

47. L'infrastructure demeure insuffisamment développée dans la région : le taux de pénétration des télécommunications ne dépasse pas quelque 9 % et celui d'Internet quelque 3 %²¹. Si l'on exclut l'Afrique du Sud, les taux de pénétration sont bien inférieurs. Cependant, les tendances sont favorables, des efforts importants étant menés en vue d'accroître la disponibilité du matériel et d'améliorer l'infrastructure des télécommunications dans la plupart des pays africains. De 2000 à 2004, le nombre de téléphones mobiles pour 1 000 habitants a approximativement quadruplé, cependant que le nombre d'ordinateurs individuels augmentait de 83 %. En 2005, on dénombrait quelque 24 millions d'utilisateurs d'Internet en Afrique subsaharienne, ce qui traduisait une forte progression²².

48. Les gouvernements africains s'emploient à réformer l'industrie des télécommunications. Nombre d'opérateurs ont été privatisés et la réglementation du secteur a été revue. Des organismes multilatéraux et régionaux participent à cette entreprise, comme en témoignent les efforts déployés par le NEPAD pour harmoniser les divers cadres politiques et réglementaires applicables à la télématique et à l'informatique en Afrique. En outre, le secteur privé joue un rôle clef dans la diffusion des technologies de l'information, non seulement en consentant les investissements nécessaires mais aussi en élaborant des solutions

²¹ <http://www.internetworldstats.com/stats.htm>.

²² World Bank Africa Database (Base de données relatives à l'Afrique de la Banque mondiale), 2005.

spécifiquement adaptées à la situation de l’Afrique. Dans le même esprit, les principaux prestataires de télécommunications proposent des services de microfinancement, qui reposent sur l’utilisation de la technologie des téléphones portables et se sont révélés très utiles pour les plus démunis, en particulier dans les bidonvilles et les villages.

VII. Agriculture

A. Productivité agricole et sécurité alimentaire

49. L’agriculture demeure un secteur économique important dans la plupart de l’Afrique subsaharienne. Elle fournit 57 % des emplois, mais représente seulement 17 % environ du PIB²³. C’est également elle qui conditionne l’ensemble du processus de développement, car les gains de productivité agricole impliquent un recours accru à la main-d’œuvre et renforcent la demande d’autres industries. En outre, la productivité agricole détermine le degré de sécurité alimentaire, ce qui a des implications décisives pour les populations, en termes de nutrition et de santé, de paix et de bien-être.

50. Cependant, l’agriculture africaine reste très fragile. Les sols sont peu fertiles, l’irrigation rare, les infrastructures rurales très insuffisantes, tout comme le financement des activités en milieu rural, et les sécheresses sont récurrentes, autant de facteurs qui pèsent lourdement sur le secteur en Afrique subsaharienne. L’insécurité alimentaire reste donc une préoccupation prééminente : au début de 2007, ce sont 24 pays d’Afrique subsaharienne qui avaient demandé une assistance alimentaire extérieure²⁴ et, de la période comprise entre 1990 et 1992 à la période comprise entre 2001 et 2003, le nombre de personnes sous-alimentées a augmenté de 37 millions en Afrique subsaharienne, le taux de prévalence moyen de la sous-alimentation ayant atteint 32 % entre 2001 et 2003²⁵.

51. Compte tenu de l’importance que revêt l’agriculture pour le développement de l’Afrique, la modernisation du secteur est citée comme une priorité essentielle par la communauté internationale. Au paragraphe 67 du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, le rôle crucial de la productivité agricole viable dans le cadre de la recherche de la sécurité alimentaire en Afrique est souligné. Le taux de croissance réelle de la production agricole en Afrique subsaharienne a nettement augmenté ces dernières années, passant d’à peine plus de 2 % par an dans les années 80 à quelque 3,75 % entre 2000 et 2005². Au niveau régional, des projets ambitieux ont été lancés, comme en témoignent les décisions prises lors du Sommet de l’Afrique sur les engrais, tenu à Abuja, et l’engagement des gouvernements africains de consacrer un minimum de 15 % de leur budget annuel à l’agriculture.

²³ Déclaration du Directeur général à l’occasion de la vingt-quatrième Conférence régionale pour l’Afrique de la FAO (2006).

²⁴ FAO : *Perspectives de récoltes et situation alimentaire* (2007).

²⁵ FAO : *Situation mondiale de l’alimentation et de l’agriculture 2005*.

B. Terres arables, potentiel agricole et rôle de la recherche-développement et des services de vulgarisation dans le secteur agricole

52. Les sols africains présentent des caractéristiques très diverses mais ont tous un point commun : une fertilité limitée. Seules 45 % des terres sont arables, 16 % des sols sont de haute qualité et 13 % sont de qualité moyenne. Les nouvelles variétés de cultures à haut rendement sont rares, même si le recours à celles qui sont disponibles va croissant. Seule l'Afrique du Sud pratique actuellement le commerce de cultures génétiquement modifiées.

53. La pauvreté et la pression démographique expliquent au premier chef l'état actuel des sols en Afrique. Du fait que les engrais et la mécanisation sont hors de portée de bien des agriculteurs, ils continuent à utiliser les techniques de culture traditionnelles : le plus souvent, ils défrichent, font pousser quelques cultures, puis se déplacent pour défricher de nouvelles terres, laissant celles qu'ils exploitaient précédemment en jachère afin qu'elles regagnent en fertilité. Cependant, en raison d'une demande croissante de denrées alimentaires, la période de jachère dure de moins en moins longtemps, à l'inverse de la période pendant laquelle les terres sont cultivées, ce qui appauvrit les sols et réduit leur fertilité. Une irrigation insuffisante ne fait qu'aggraver la situation, ce qui conduit à une exploitation encore plus intensive des sols²⁶.

54. Le mode actuel de développement de l'agriculture en Afrique n'est pas viable. Une large part de la population demeure sous-alimentée et la dégradation des terres et des écosystèmes aggravent l'insécurité alimentaire. Il convient donc en priorité de faciliter l'accès des agriculteurs africains à des variétés de cultures améliorées, aux engrais et, lorsque c'est faisable, à l'irrigation. On estime que pendant la révolution verte, en Asie, 50 % du rendement des cultures était dû aux seuls engrais²⁷. L'amélioration des techniques de labourage et des pratiques de gestion des sols peuvent également contribuer à mettre un frein à la dégradation des terres.

C. Droit d'occupation des sols, disponibilité du crédit en zones rurales et inégalité des sexes en la matière

55. L'utilisation des terres et des autres ressources naturelles est fonction de la manière dont les droits de propriété sont définis et dont on les fait respecter. Les agriculteurs sont encouragés à investir dans des terres si le droit d'occupation est clairement délimité et si les droits de propriété ou d'utilisation sont assortis d'une protection juridique. De même, l'accès au crédit est un déterminant essentiel des investissements agricoles. S'il est restreint, les agriculteurs ne sont pas en mesure de procéder aux investissements voulus pour stimuler la productivité de leurs terres.

56. En Afrique, l'occupation des sols prend diverses formes. Cependant, le régime foncier de nombreux pays ne fournit pas de définition claire des droits de propriété. Cette lacune constitue un handicap pour les agriculteurs, qui ne peuvent offrir leurs

²⁶ Pourtant, le taux d'utilisation des engrais en Afrique représente moins de 10 % de celui qui est enregistré à l'échelle mondiale.

²⁷ W. D. Hopper : « Indian agriculture and fertilizer: an outsider's observations », discours d'ouverture du Séminaire de la Fertilizer Association of India, tenu à New Delhi en 1993.

terres en garantie lorsqu'ils sollicitent un crédit. En outre, les arrangements fonciers coutumiers restreignent généralement l'accès des femmes à la propriété des terres, même lorsque ce sont elles qui dirigent les exploitations. Sur une note plus positive, la propriété foncière en Afrique subsaharienne a tendance à être répartie plus équitablement que, par exemple, en Asie du Sud-Est. Ainsi, si une révolution verte se déclenche en Afrique dans un avenir proche, les profits qui en seront tirés pourront être largement partagés.

57. Au-delà de la propriété des terres et d'autres biens physiques, l'accès au crédit rural par des voies officielles dépend de la présence d'institutions financières dans les zones rurales et de l'utilisation qu'elles peuvent faire des économies réalisées par les ménages. En Ouganda, les ménages dépourvus de compte d'épargne sont nettement moins susceptibles de solliciter un crédit que ceux qui en disposent²⁸. Les faibles taux d'épargne et une utilisation très limitée du système bancaire ayant pignon sur rue explique, dans une large mesure, que les institutions de crédit soient sous-financées et ne puissent pas appuyer la modernisation des modes de production agricole.

58. La réforme des droits fonciers a l'incidence la plus forte lorsqu'elle est menée conjointement avec la modernisation du système financier dans les zones rurales. Si les institutions de microcrédit sont développées et renforcées, elles pourront apporter un appui efficace à l'agriculture dans les zones les plus pauvres et contribuer à faire mieux respecter la parité des sexes dans ce domaine.

D. Programme de développement de l'élevage et des pêcheries

59. L'élevage et les pêcheries comptent parmi les principales sources de denrées alimentaires pour la population africaine. Le sous-secteur de l'élevage représente plus de la moitié du capital agricole, cependant que les activités liées à la pêche emploient quelque 2,7 millions de personnes à temps partiel ou à plein temps²⁹. Le bétail et le poisson fournissent une grande proportion des protéines, des minéraux, des vitamines et des oligo-éléments constitutifs du régime alimentaire des Africains.

60. En raison des contraintes économiques et écologiques, la pêche et l'élevage du bétail ne se développent pas au rythme où la population africaine croît. Par exemple, ces deux dernières décennies, la consommation de poisson a diminué en moyenne de 2,1 kilos par personne et par an, alors que les importations de poissons de mer augmentaient de 177 %²⁹. De même, entre 1990 et 2005, la production de viande par habitant a chuté dans 30 des 47 pays d'Afrique subsaharienne pour lesquels on dispose de données de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)³⁰. Comme le souligne le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique, les obstacles sont multiples, qu'il s'agisse de problèmes techniques ou de facteurs politiques. L'imposition d'une réglementation excessive par les gouvernements, l'insuffisance de la recherche et le

²⁸ I. Kasirye : « Rural credit markets in Uganda: evidence from the 2005/6 national household survey », présenté lors de la Conférence économique africaine (septembre 2007).

²⁹ FAO : *State of World Aquaculture 2006*.

³⁰ Calculé sur la base des données de la FAO relatives à la production et des statistiques démographiques des Indicateurs du développement dans le monde.

manque de services vétérinaires, ou encore une infrastructure commerciale déficiente, contribuent à faire stagner la production.

61. Afin de stimuler la croissance de la production de poisson et de bétail, les pays africains ont pris un certain nombre d'initiatives. Ils ont demandé au Comité directeur du NEPAD d'entreprendre un examen d'ensemble des potentialités et des obstacles spécifiques à ces secteurs. Le dialogue entre les divers partenaires de l'industrie de la pêche a été encouragé grâce à des initiatives telles que « Du poisson pour tous », lancée par le NEPAD en 2002 et qui doit s'étendre sur 10 ans, ou encore au Programme pour des moyens d'existence durables dans la pêche exécuté par la FAO en Afrique de l'Ouest.

VIII. Gestion des conflits et consolidation de la paix

A. Incidences des conflits armés en Afrique

62. De nombreux pays africains subissent le fléau de la guerre depuis leur accession à l'indépendance. En dépit d'une diminution du nombre de pays impliqués et des victimes, le continent demeure un endroit où les conflits armés sont fréquents et dévastateurs. En 2004, ils ont coûté la vie à plus de 14 000 Africains.

63. Si les causes de ces conflits sont de natures très diverses, ils ont tous des répercussions négatives sur le développement. Ils entraînent généralement un déplacement de population et la perturbation des services publics. Si on compare les pays d'Afrique en période de conflit à ceux qui connaissent la paix, on dénombre dans les premiers un taux de mortalité infantile de 50 % supérieur et un taux de personnes sous-alimentées de 15 % supérieur; l'espérance de vie y est réduite de cinq ans; on y dénombre 20 % d'adultes illettrés de plus, mais 2,5 fois moins de médecins par patient, et la quantité de nourriture dont y dispose chaque individu est inférieure de 12,4 %³¹.

64. En cas de conflit armé, la communauté internationale apporte une aide humanitaire aux civils. Les pays/régions du voisinage doivent souvent accueillir les populations déplacées. Les organisations internationales, en particulier le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), jouent un rôle essentiel de structuration et de coordination de l'appui apporté à ces populations. À la fin de 2006, en Afrique, le HCR apportait une aide à 5,4 millions de personnes déplacées dans leur propre pays³².

B. Consolidation de la paix

65. Au paragraphe 65 du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, il est souligné que les conflits qui surviennent en Afrique freinent les efforts déployés en faveur du développement durable. En effet, ils perturbent les services sanitaires et éducatifs, déstabilisent les institutions démocratiques et provoquent une contraction de l'économie. Après un conflit, il est crucial de reconstruire avec détermination pour consolider la paix. Cela exige généralement une amélioration substantielle de la

³¹ OXFAM : « Africa's missing billions » (2007).

³² HCR : Statistical online population database (<http://www.unhcr.org/statistics/45c063a82.html>).

gouvernance, un plus grand respect des droits de la population et une meilleure intégration de toutes les parties prenantes au stade de la prise de décisions. De même, une gouvernance économique efficace joue un rôle capital dans le cadre de la consolidation de la paix, car elle permet une gestion efficace et une répartition équitable des recettes publiques tirées des ressources naturelles.

66. Un cadre institutionnel pour la gestion de la paix prend actuellement forme sous les auspices de l'Union africaine. Il définira la notion de menaces communes, englobant les conflits actuels inter-États et intraétatiques. Des principes d'action seront spécifiés, notamment celui, essentiel, de l'indivisibilité de la sécurité africaine. La responsabilité de la mise en œuvre de la politique et des mesures de sécurité incombe exclusivement au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, qui s'emploie à rétablir et à consolider la paix grâce à la médiation, à la consultation et au dialogue.

IX. Engagement aux niveaux régional et international

A. Préoccupations et priorités relatives aux politiques commerciales africaines

67. En 2001, les États membres de l'Organisation mondiale du commerce ont décidé de lancer le Cycle de négociations de Doha pour le développement. Si les précédents cycles de négociations concernaient principalement les pays développés, celui de Doha pourrait avoir des implications majeures pour les pays d'Afrique. Ces derniers espèrent en effet que la libéralisation de l'agriculture, accompagnée de l'élimination des subventions à l'exportation et d'une réduction spectaculaire des aides internes à la production et des barrières douanières, stimulera notablement leur développement.

68. Pourtant, ces négociations suscitent des préoccupations parmi les pays africains. La libéralisation des échanges aidant, ils vont perdre une partie des avantages qui étaient associés aux droits préférentiels dont ils bénéficiaient sur les marchés des pays développés. Plus important encore, ils font souvent face à des contraintes et à des difficultés sur le plan de l'offre, à savoir qu'il leur faut se mettre en conformité avec la réglementation sanitaire et technique applicable sur les marchés internationaux. En outre, la libéralisation de leurs propres marchés pourrait avoir un impact budgétaire significatif, car la plupart de leurs recettes publiques proviennent des droits de douane.

69. Les économies africaines sont engagées dans la libéralisation bilatérale de leurs échanges avec les pays européens, qui leur accordent des droits préférentiels : ce processus, qui devrait aboutir à la signature d'un accord de libre-échange entre l'Union européenne et les pays africains dès 2008, n'aura peut-être pas un impact positif sur les économies africaines. Du fait que la plupart des importations africaines proviennent de pays développés, une telle libéralisation bilatérale est susceptible de réduire notablement les recettes publiques en Afrique tout en rendant plus compétitives les compagnies situées dans les pays développés.

B. Investissements étrangers directs et endettement

70. Les entrées de capitaux jouent un rôle essentiel dans le cadre du développement. En effet, si elles vont de pair avec une politique nationale d'épargne solide, elles rendent possible le financement de l'industrialisation. Cependant, les économies africaines attirent une part relativement faible des investissements étrangers directs à l'échelle mondiale – moins de 3 % en 2006³³. De plus, ces investissements sont principalement alloués à des industries extractives axées sur des produits de base et plus rarement aux équipements collectifs ou aux industries de transformation.

71. Par ailleurs, nombre de pays africains sont prisonniers du cercle vicieux de l'endettement. Compte tenu de l'insuffisance des recettes fiscales et de l'épargne locale, mais aussi du caractère imprévisible de l'évolution des prix des produits de base, certains gouvernements ont dû emprunter à l'extérieur pour financer leur budget. Ils n'ont pas pu poursuivre sur cette voie après le milieu des années 80, car les taux d'intérêt réels sont alors montés en flèche, cependant que les banques internationales réduisaient de façon drastique leurs prêts aux gouvernements africains.

72. La balance des paiements des pays d'Afrique s'est notablement améliorée au cours de ces dernières années³⁴ en raison d'une conjoncture macroéconomique plus favorable, de l'amélioration de la gouvernance et du regain d'intérêt manifesté par les investisseurs des pays développés envers les marchés des pays en développement, en particulier ceux d'Afrique. Nombre de gouvernements africains ont réformé leur industrie bancaire et le code des investissements³⁵. Au niveau multilatéral, diverses initiatives ont été prises pour rendre plus viable le financement de la dette africaine. L'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés a été lancée par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale en 1996 : il s'agit d'alléger la dette et de consentir des prêts à taux d'intérêts peu élevés pour ramener le montant des remboursements de la dette extérieure à un niveau tenable.

C. Coopération pour le développement

73. La coopération internationale implique un certain nombre de partenaires – gouvernements, société civile et organisations internationales – et intéresse de nombreux aspects du développement durable de l'Afrique. Elle tend à compenser une pénurie de ressources financières, finançant des projets à long terme qui peuvent s'avérer vitaux pour les économies africaines les plus pauvres. Partant, les investissements dans l'infrastructure et les équipements collectifs sont prioritaires, car ils conditionnent la croissance à long terme dans la région. Les donateurs

³³ En 2006, selon la CNUCED, les économies africaines ont attiré 38,8 milliards de dollars des États-Unis sur un total de 1 230 milliards de dollars.

³⁴ Le déficit de la balance courante extérieure (subventions exclues) a été réduit de 3,6 % (1997-2002) à 0,1 % du PIB (2006) en Afrique subsaharienne (FMI).

³⁵ Ils ont privatisé un grand nombre d'industries névralgiques, telles que les entreprises de télécommunications, afin d'attirer des sociétés multinationales sur le continent. De 2000 à 2005, ce sont 142 sociétés, représentant une valeur globale de 13,7 milliards de dollars des États-Unis, qui ont été privatisées en Afrique, selon la Banque mondiale.

participent également à d'autres projets à rendement social élevé, comme par exemple ceux qui sont axés sur le microcrédit.

74. Avec 39,9 milliards de dollars des États-Unis d'aide publique au développement (APD) en 2006³⁶, les pays d'Afrique subsaharienne sont les principaux bénéficiaires de la coopération internationale. Dans les pays les moins avancés du continent, l'APD constitue généralement une large part du revenu national brut – à titre d'exemple, elle représentait 47 % du revenu national brut du Burundi en 2005. Entre 2000 et 2005, le montant de l'APD par habitant en Afrique subsaharienne est passé de 20 à 44 dollars des États-Unis². Cependant, les montants effectivement versés sont bien inférieurs aux engagements pris par les pays développés et aux cibles fixées à Monterrey en 2002.

75. Les gouvernements africains et leurs partenaires sont très désireux d'améliorer la coopération internationale, car elle permet de lutter contre la pauvreté et favorise le développement durable. Dans de nombreux pays du continent, les administrations locales ont substantiellement renforcé leurs partenariats internationaux et amélioré le suivi des projets financés par des donateurs extérieurs. Au niveau multilatéral, les États Membres de l'ONU ont rappelé qu'ils étaient prêts à renforcer leur soutien aux pays africains par le biais de la coopération internationale, notamment lors du Sommet du Groupe des Huit tenu à Gleneagles en 2005. Les organisations internationales donatrices ont parfait et souvent simplifié les règles concernant la conditionnalité en matière d'aide au développement afin de réduire la charge administrative incombant aux bénéficiaires.

D. Transferts de technologie et élaboration de nouvelles techniques

76. L'amélioration des transferts de technologie vers les pays africains a été désignée comme une priorité par la communauté internationale, comme on le constate dans le Consensus de Monterrey et dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg. C'est pourquoi diverses initiatives ont été prises pour réduire le fossé technologique entre les pays africains et leurs partenaires développés. À l'OMC, l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce a été adapté pour rendre des médicaments essentiels disponibles à prix réduit dans les pays en développement aux fins de la lutte contre les pandémies qui dévastent leurs populations.

77. Les transferts de technologie aident les pays en développement à rattraper le retard accumulé par rapport à leurs partenaires développés. Dans un monde hautement concurrentiel, les industries africaines ne peuvent rester rentables que si elles disposent de technologies de pointe. Dans le domaine agricole, le rôle des transferts de technologie est crucial, car de nombreux pays africains n'ont pas connu de révolution comparable à la révolution verte de l'Asie et ont besoin des nouvelles techniques pour faire face aux difficultés agroclimatiques spécifiques auxquelles ils se heurtent. De même, la diffusion du produit des recherches et de la technologie, notamment les vaccins et les médicaments destinés à soigner les maladies tropicales, a un impact considérable sur la santé publique.

³⁶ La plupart de l'augmentation de l'APD enregistrée depuis 2000 l'a été sous la forme d'un allègement de la dette (voir <http://www.oecd.org/dataoecd/7/20/39768315.pdf>).

78. Nombre de pays africains connaissent des difficultés pour accéder aux nouvelles techniques. Le coût des brevets, fixé dans des pays où le niveau de vie est beaucoup plus élevé qu'en Afrique, les met souvent hors de portée des compagnies africaines. De même, les médicaments importés sont très coûteux, problème que ne connaît pas l'Inde, où les médicaments génériques sont fabriqués localement et vendus à des prix relativement bas. Enfin, la présence relativement limitée de multinationales, par l'entremise desquelles une bonne part des transferts de technologie s'effectue, ne joue pas en faveur de la diffusion des nouvelles techniques dans la région.

E. Intégration régionale

79. La communauté internationale a reconnu l'importance des échanges régionaux pour le développement durable [voir Plan de mise en œuvre de Johannesburg, par. 67 d)]. On s'attend que l'intégration contribue à un développement plus durable, reposant sur la croissance économique, le commerce, les échanges culturels et la paix, comme cela était mentionné dans le Plan d'action de Lagos en vue de la mise en œuvre de la Stratégie de Monrovia pour le développement économique de l'Afrique (1980) et dans le Traité d'Abuja de 1991. Avec la création d'unions douanières et l'intégration, le moment venu, des politiques monétaires et industrielles, les gouvernements africains se sont fixé pour objectifs de faciliter les échanges régionaux, de stimuler la concurrence régionale et de déclencher l'industrialisation. On prévoit aussi que l'intégration régionale atténuera la vulnérabilité des économies africaines face aux chocs extérieurs et leur permettra d'optimiser la gestion de leurs ressources. Au niveau politique, des institutions régionales telles que l'Union africaine et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique s'emploient à instaurer des conditions propices à un dialogue et à une coopération sur un mode plus viable.

80. Pourtant, malgré l'appui politique des dirigeants africains, l'intégration régionale n'a pas permis d'atteindre les objectifs fixés au départ. La mise en œuvre de l'Accord d'Arusha a été notablement retardée. L'intégration des échanges régionaux demeure limitée, car le commerce régional ne représente qu'une petite part du commerce africain dans son ensemble. En outre, les communautés économiques régionales continuent à pâtir de ressources insuffisantes et d'anomalies institutionnelles, puisque certains États appartiennent à plusieurs d'entre elles.

81. Afin de donner un nouveau souffle à l'intégration régionale, les gouvernements africains ont pris diverses mesures. Ils ont rationalisé les programmes de travail des communautés économiques régionales et renforcé les compétences de ces dernières, par exemple dans le domaine de la négociation des échanges. Dans le secteur de la sécurité, le rôle de l'Union africaine a été conforté par l'Accord de Durban, qui a porté création du Conseil de paix et de sécurité en 2002; enfin, diverses missions de maintien de la paix ont été déployées dans la région (voir section VIII ci-dessus).

F. Modes de consommation et de production durables

82. À la suite de la décision prise lors du Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg (2002) de concevoir un cadre décennal de programmes

axés sur la consommation et la production viables et du lancement du Processus de Marrakech en 2003, la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement a approuvé le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables dans sa Déclaration de Dakar, en mars 2005. Il définit quatre domaines prioritaires, qui sont tous conformes au Plan d'action du NEPAD pour l'initiative en faveur de l'environnement et correspondent aux priorités régionales en matière de réduction de la pauvreté : l'énergie, l'eau, le développement urbain (y compris la gestion des déchets municipaux) et le développement industriel. Il s'agit de renforcer les structures institutionnelles existantes afin de promouvoir des modes de consommation et de production durables et d'appuyer l'exécution des projets spécifiques qui s'y rattachent. Une équipe spéciale pour la coopération avec l'Afrique a été créée à cette fin.

X. Problèmes persistants

83. Les pays africains se heurtent à de multiples difficultés qui sont difficiles à gérer simultanément. Comme l'ont rappelé les participants au Sommet du Millénaire, l'atténuation de la pauvreté et de l'inégalité des sexes, mais aussi l'amélioration des services sanitaires et éducatifs, sont essentielles pour le développement à long terme de l'Afrique. Cependant, la mise en œuvre des politiques nécessaires est freinée par de nombreux obstacles.

84. Outre les pandémies telles que le VIH ou le paludisme et les conflits armés généralisés, les pays africains sont victimes de structures économiques qui les enferment dans le sous-développement. Il apparaît donc primordial pour le développement de la région de renforcer les infrastructures dans les secteurs de l'énergie et des transports. En raison d'une faible productivité, l'agriculture absorbe la plupart des ressources disponibles dans la région, au détriment des industries. Il est nécessaire d'améliorer l'accès des agriculteurs aux engrais, aux technologies modernes et à l'irrigation afin d'accroître le rendement et la productivité des exploitations. Certes, il est possible que la diversification vers les cultures de haut rapport et les agro-industries rendent les économies africaines moins vulnérables face à l'évolution imprévisible des prix des produits de base. Mais une transparence insuffisante et des capacités limitées en matière de gestion et d'investissement des revenus tirés des ressources naturelles demeurent les principaux obstacles sur la voie de développement durable en Afrique.

85. La conservation des ressources naturelles est une autre source de difficultés majeures pour l'Afrique et pour le monde dans son ensemble. La protection de l'environnement ne s'accommode pas facilement de l'extrême pauvreté et de la pression démographique. Le rythme rapide du déboisement est souvent imputable aux besoins alimentaires et énergétiques de populations qui essaient de survivre. Il est toutefois possible d'améliorer les activités de sensibilisation et d'éducation à la valeur que recèlent la gestion viable des ressources naturelles et la conservation de la diversité biologique, ainsi qu'aux méthodes qu'il faut appliquer pour y parvenir. Enfin, les changements climatiques vont bientôt constituer un autre obstacle majeur sur la voie du développement durable; aussi, bien des pays d'Afrique devront-ils consentir des efforts soutenus d'adaptation à ces phénomènes : ils auront besoin de l'appui de la communauté internationale pour les mener à bien.